



Rapport de l'atelier :

Société civile et mise en application de la loi forestière et de la gouvernance en République démocratique du Congo

Kinshasa, Juillet 15-17



Le projet OI-FLEG de la République du Congo reçoit le soutien de la Commission européenne sur la ligne budgétaire Environnement et Forêt tropicale, du DFID, du PRCTG UCP et de l'UICN EGP

Contents

Introduction et résumé.....	3
Activités et observations.....	5
Objectif 1:.....	5
Arbres des problèmes	5
Présentations – législation forestière en RDC, REDD et FLEGT, et OI-FLEG.....	7
Objectifs 2 et 3:	9
Présentation et discussion SMART	10
Cadre logique étape 1 : définir les objectifs d'ensemble et les objectifs spécifiques.....	10
Cadre logique étape 2 : raffiner les objectifs et produire la première version du cadre logique	11
Demandes de financement : ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter	12
Conclusions et recommandations	13
Annexe 1 – Liste des Participants	15
Annexe 2 – Arbre des problèmes, Equateur	16
Annexe 3 – Cadre logique, Kinshasa	17

Acronymes

APV	Accord de Partenariat Volontaire
CED	Centre pour l'Environnement et le Développement (Cameroun)
FM	Forests Monitor
FLEGT	<i>Forest Law Enforcement, Governance and Trade</i>
OI-FLEG	Observation Indépendante de la mise en application de loi et de la gouvernance forestière
REDD	Réduction des émissions liées à la déforestation et dégradation des forêts
REM	Resource Extraction Monitoring
SMART	de l'Anglais « Specific, Measurable, Achievable, Relevant, Time-Bound » signifiant Spécifique, mesurable, réalisable, pertinent, assorti d'un calendrier

Introduction et résumé

Ce rapport présente les activités menées et les résultats obtenus lors d'un atelier national organisé par Forests Monitor (FM) en collaboration avec *Resource Extraction Monitoring* (REM), FERN, et le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED). L'atelier a eu lieu à Kinshasa, en République démocratique du Congo (RDC) du 15 au 17 juillet 2009. Il constitue l'une des activités du projet intitulé *Renforcement des capacités dans le Bassin du Congo et observation indépendante de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance (OI – FLEG) en République du Congo*, mis en œuvre par FM et REM. L'un des objectifs principaux du projet est de renforcer les capacités de la société civile pour mettre en œuvre l'OI-FLEG dans le Bassin du Congo, dans le but d'une appropriation nationale du processus d'observation. Les ateliers régionaux et nationaux font partie de la stratégie visant à atteindre cet objectif. A ce jour, des ateliers nationaux ont été organisés en République centrafricaine et au Gabon, et un atelier régional a eu lieu à Brazzaville.

Les objectifs de l'atelier en RDC étaient les suivants:

1. Faciliter les échanges régionaux au sein de la société civile sur les sujets suivants : les problèmes et les opportunités liés à la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance en RDC ; les initiatives qui portent sur ces mêmes questions telles que l'OI-FLEG, le FLEGT et la REDD et les priorités pour la société civile sur les 2 ou 3 prochaines années.
2. Renforcer les capacités de la société civile de la RDC à développer des stratégies concrètes qui suivent des indicateurs « spécifiques, mesurables, pertinents, réalisables et limités dans le temps » dits indicateurs SMART.
3. Développer des cadres logiques préliminaires SMART qui puissent être utilisés pour développer des plans de travail efficaces et des propositions couronnées de succès.

Les objectifs de cet atelier proviennent de l'atelier régional de Brazzaville, où il est apparu clairement que les participants de la société civile manquaient d'expérience en matière de planification stratégique. Avec l'amélioration des capacités de planification, la société civile nationale sera mieux équipée pour concevoir et mettre en œuvre des activités de façon plus indépendante et efficace, ce qui lui permettra de jouer un rôle majeur dans l'amélioration de la gouvernance forestière. Une autre leçon tirée de l'atelier de Brazzaville était la suivante : les participants de la RDC ne voyaient pas l'OI-FLEG comme une activité faisable pour la société civile nationale en raison non seulement de la faiblesse des capacités techniques mais aussi de l'environnement politique actuel (à savoir le manque d'impulsion de la part des bailleurs de fonds internationaux et l'engagement du gouvernement en faveur de l'OI). Pour cette raison, l'atelier de Kinshasa ne se concentrait pas seulement sur l'OI-FLEG mais plutôt sur les efforts plus larges visant à impliquer la société civile dans l'amélioration de la gouvernance forestière.

Au total l'atelier a rassemblé 23 participants représentant 19 organisations de la société civile (Annexe 1) provenant de nombreuses provinces aussi diverses que Kinshasa, Equateur, Orientale, Bas Congo, Nord et Sud Kivu¹. Un représentant du Cameroun était présent et agissait en tant que facilitateur principal. Il s'agissait de Samuel Nnah du CED.

Les objectifs ont été atteints grâce à un ensemble de présentations, de travail en groupe et de discussions/analyses plénières. L'approche générale de l'atelier était d'identifier les principaux problèmes de gouvernance et leurs causes, de sensibiliser les participants aux approches actuelles pour s'attaquer aux problèmes de gouvernance de la forêt et de développer des stratégies SMART pour s'attaquer à ces problèmes. Les participants ont travaillé en groupes constitués en fonction de leur provenance géographique. Chaque groupe a produit un arbre des problèmes pour identifier le(les) problème(s) spécifique(s) devant figurer dans leur cadre logique. Les arbres des problèmes ont révélé que tous les groupes considéraient la mauvaise mise en application des lois comme un problème majeur. Avant de développer des cadres logiques SMART et pour s'assurer que tous les participants étaient au courant des derniers développements en RDC, des présentations ont été faites et des discussions de groupe ont eu lieu sur des initiatives internationales telles que la REDD, FLEGT, et l'OI-FLEG.

Le renforcement des capacités en matière d'approche SMART a été réalisé essentiellement grâce à un processus d'apprentissage par l'expérience : les participants ont développé des stratégies à différents stades et ces stratégies ont été critiquées par les facilitateurs et les participants. Des améliorations notables ont été observées à chaque stade du processus de formation. Les participants ont également révélé leur motivation et leur capacité stratégique à s'impliquer d'avantage dans des initiatives internationales telles que la REDD et le FLEGT. Le principal point faible identifié portait sur la faisabilité car la plupart des cadres logiques semblaient trop ambitieux par rapport aux capacités limités et aux réalités politiques.

Les discussions avec les participants ont permis d'établir que l'atelier était considéré comme une étape utile dans la participation de la société à la gouvernance forestière en RDC. Les suggestions les plus fréquentes émises par les participants pour améliorer la qualité de tels ateliers étaient les suivantes : allouer plus de temps à l'analyse des problèmes et à la production des cadres logiques et continuer à travailler avec la société civile nationale au développement d'un programme d'OI-FLEG et de foresterie communautaire. A la question « comment comptez-vous utiliser les compétences SMART ? », l'organisation CEPECO a répondu qu'elle l'utilisait déjà pour renforcer une initiative liée à la REDD qu'elle comptait présenter à la conférence de Copenhague sur le climat en décembre.

¹ Il s'agit des noms des provinces existant avant 2005 qui sont encore utilisés par la majorité de la population comme références géographiques. Les participants étaient pour la plupart du nord et de l'est du pays, où le couvert forestier est important.

Les activités de suivi comprennent la distribution aux participants du manuel de formation à l’OI-FLEG de Forest Monitor et l’administration d’un questionnaire dans les deux ou trois mois pour voir si les participants ont utilisé les leçons tirées de l’atelier.

Activités et observations

Objectif 1: *Faciliter les échanges régionaux au sein de la société civile concernant: les problèmes et les possibilités liés à la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance en RDC ; les initiatives qui portent sur ces mêmes questions telles que l’OI-FLEG, le FLEGT et la REDD et les priorités pour la société civile sur les 2 ou 3 prochaines années.*

L’objectif 1 a été atteint grâce à la production d’arbres des problèmes, des discussions de groupe et des présentations.

Arbres des problèmes

Les participants ont choisi de travailler en groupes formés selon l’origine géographique des participants pour produire des arbres des problèmes. La liste des participants et leur origine géographique/groupe est présentée en Annexe 1. En utilisant l’arbre des problèmes comme outil, les participants ont pu explorer les causes (racines de l’arbre) et les effets (branches de l’arbre) de façon structurée et ainsi discuter et analyser les problèmes en profondeur. En encourageant l’identification de problèmes *spécifiques*, cette étape était importante dans le développement des compétences SMART. Après la présentation des arbres des problèmes, des discussions de groupe ont eu lieu pour analyser les arbres. Les questions suivantes ont été abordées au cours des discussions : L’arbre des problèmes représente-t-il la réalité ? Quels sont les causes les plus importantes et lesquelles sont les plus faciles à régler ? La décomposition des arbres des problèmes et les résultats des discussions de groupe sont présentés ci-dessous (L’arbre des problèmes de l’Equateur est présenté en exemple en Annexe 2).

Groupe 1 : Province du Bas Congo

Ce groupe a identifié comme problème principal : « la tendance du gouvernement et des bailleurs de fonds à se concentrer sur la partie orientale du pays et non sur la partie occidentale, et notamment sur la région du Bas Congo. » Les causes principales ont été identifiées comme étant : l’absence de cohésion nationale liée au tribalisme et au régionalisme et la tendance à considérer le Bas Congo comme une province dépourvue de forêts importantes en raison du manque d’informations précises sur le couvert forestier de la RDC. Les effets identifiés sont les suivants : absence de bonne politique nationale ; de fausses suppositions concernant le niveau de développement du Bas Congo ; la distribution inégale des revenus ; l’augmentation de la pauvreté et l’émigration de la population.

Observations de groupe et discussions : Les participants ont trouvé que le problème n'était pas bien défini, qu'il ne s'appuyait pas sur des faits, et qu'il n'était pas particulièrement pertinent dans le cadre de cet atelier. De plus, certains effets, comme les fausses suppositions concernant la province sont plus une cause qu'un effet.

Groupe 2 : Province de l'Equateur

Le principal problème identifié était que « les communautés locales ne bénéficient pas de l'exploitation forestière ». Les causes principales identifiées étaient les suivantes : l'exclusion de la société civile dans les processus décisionnels concernant la gestion des ressources naturelles, la mauvaise mise en application de la loi et l'absence de programme OI-FLEG. Les effets identifiés comprenaient : la non affectation des revenus au développement local, l'exploitation illégale des forêts, l'abus de pouvoir et la marginalisation des populations rurales pauvres.

Les observations et discussions de groupe ont suscité un dialogue sur la difficulté à impliquer les membres de la « communauté » au processus de décision. Plus particulièrement, les participants ont discuté de la façon dont la difficulté à définir ce qu'étaient les communautés contribuait à rendre difficile leur implication. Les discussions ont également porté sur la mise en application de la loi et sur les droits des communautés et notamment le besoin de mieux définir ce qu'était une « mauvaise » application de la loi. Dans le contexte des droits communautaire, le problème est-il l'absence de mise en application, une mise en application incorrecte/incohérente ou des lois mal faites ?

Groupe 3 : la RDC de l'Est (Note : Plus tard, ce groupe a été scindé en deux : Nord et Sud-Kivu et Province Orientale). Le problème central identifié par ce groupe était : “des lois inadéquates et contradictoires”. Les causes principales identifiées étaient : des processus de développement des politiques menés à la hâte et de manière non participative ; des lois créées sans harmonisation avec les autres secteurs ; l'absence de perspective claire parmi les décideurs politiques et l'interférence d'intérêts privés ; la participation insuffisante de la société civile dans le développement des politiques. Les effets identifiés comprenaient : le chevauchement des titres d'exploitation qui conduisent à des conflits fonciers, la destruction des ressources forestières, l'aggravation de la pauvreté, la perturbation du climat et la non reconnaissance des communautés locales et des groupes autochtones comme parties prenantes.

Les observations et discussions de groupe se sont concentrées sur la nécessité pour le groupe d'être plus spécifiques dans la définition des problèmes et des causes. Par exemple, quelles lois sont en contradiction : les codes forestiers et miniers, la réglementation foncière, etc.?

Groupe 4 : Kinshasa “La non application de la loi forestière” a été identifiée par ce groupe comme le problème central.

Les principales causes identifiées comprenaient : une volonté politique insuffisante, la corruption des fonctionnaires pour servir leurs propres intérêts, des structures institutionnelles insuffisantes, des capacités insuffisantes en matière de mise en application de la loi et l'absence d'engagement de la société civile. Les effets identifiés comprenaient : des conflits portant sur les compétences, la distribution inégale des richesses ; la perpétuation de l'exploitation illégale et la corruption et les fraudes qui aggravent la pauvreté.



Irène Wabi Wa, CODELT, présente l'arbre des problèmes du groupe de Kinshasa

Observations générales sur l'exercice de l'arbre des problèmes

La plupart des groupes ont montré des difficultés à faire la distinction entre causes et effets. Par exemple, le groupe de l'Equateur a identifié l'absence de programme OI-FLEG comme une cause, et non comme une solution possible, à l'implication des communautés pauvres dans les processus décisionnels.

Les trois arbres des problèmes abordaient les questions de gouvernance forestière essentiellement en termes de « mauvaise » mise en application de la loi. Toutefois, l'accent semblait peu mis sur l'évaluation de la législation actuelle pour savoir si elle était considérée comme « bonne » dans le contexte de la gestion des forêts et/ou des droits communautaires. Cela indique peut être que certains participants n'ont pas une très bonne connaissance des politiques actuelles. Pour essayer de combler cette lacune apparente dans les connaissances, il a été demandé à un spécialiste de politique forestière d'une organisation de Kinshasa, appelée Avocats Verts, de présenter de façon générale la législation forestière actuelle.

Présentations – législation forestière en RDC, REDD et FLEGT, et OI-FLEG

Avant de développer des stratégies SMART, des présentations et discussions ont eu lieu sur les activités nationales (développement de la législation forestière en RDC), régionales (OI-FLEG Bassin du Congo) et internationales (REDD et FLEGT) pour s'assurer que tous les participants connaissaient les dernières initiatives et politiques ayant trait aux questions abordées au cours de l'atelier.

Législation forestière de la RDC - Avocats Verts

Cette présentation de Félix Ngenda de l'association congolaise, Avocats Verts, spécialisée en droit environnemental, portait sur les points suivants :

- Historique de la législation forestière et de la promulgation du Code forestier en 2002
- Le long processus de développement des textes d'application pour toutes les lois

- L'absence d'engagement de la société civile dans la préparation des textes
- Les activités irrégulières menées par la commission interministérielle chargée de la conversion des titres forestiers.

Des discussions de groupes portant sur l'absence de participation de la société civile ont suivi cette présentation. Les participants ont notamment exprimé leur inquiétude sur le rôle d'Avocats Verts comme le représentant *de facto* de la société civile dans le processus de développement des politiques. Mr. Ngenda a répondu que le gouvernement avait demandé à Avocats Verts de participer au développement du code forestier en raison de son expertise juridique et il a affirmé qu'Avocats Verts ne se considérait pas comme le représentant de la société civile en RDC. Les participants ont souligné la nécessité d'un processus plus formel et participatif pour accroître la représentation de la société civile. Les participants ont également demandé plus d'informations concernant les procédures « irrégulières » de conversion des titres forestiers employées par la commission inter ministérielle. Mr Ngenda a indiqué qu'une étude était en cours pour examiner le processus de façon détaillée et que lorsqu'elle serait terminée, elle serait mise à la disposition de la société civile nationale.

REDD et FLEGT – Iola Leal, FERN

Cette présentation portait sur la question suivante : « quels sont les instruments internationaux et processus qui peuvent améliorer la gouvernance forestière ? » L'accent était mis sur la REDD et le FLEGT mais d'autres déclarations internationales telles que la déclaration des Nations Unies sur les populations autochtones ont été résumées. Les principaux sujets abordés étaient :

- Définition du FLEGT et les aspects spécifiques se prêtant le mieux à la collaboration de la société civile, tels que la promotion de la transparence, le renforcement des droits de propriété des communautés locales et des populations autochtones, la mise en place de l'observation indépendante, le renforcement des capacités de la société civile et la promotion des réformes politiques.
- Définition et présentation de l'APV comme une possibilité pour la société civile de s'impliquer à un stade précoce mais vital dans le processus FLEGT. Il a été noté que la RDC était dans une phase précoce du processus FLEGT et l'importance de s'impliquer maintenant a été soulignée.
- La définition de la REDD, ses buts, ses processus et ses faiblesses, telles que l'absence d'un mécanisme assurant la transparence financière.

La présentation résumait non seulement le processus FLEGT et la REDD mais interpellait aussi les participants sur la façon dont les initiatives pourraient aider (ou gêner) leurs propres programmes. Il a été vivement conseillé aux participants de développer des stratégies de lobbying ciblant des aspects spécifiques du FLEGT et/ou de la REDD afin d'assurer la participation de la société civile.

Briefing sur le processus de la REDD en RDC - Roger Mutshuba, Directeur du Changement climatique, RRN

Mr. Mutshuba a présenté brièvement les derniers développements en matière de REDD en RDC, en mettant l'accent sur l'absence d'engagement de la société civile au cours de la première mission REDD-NU constituée de délégués de la FAO, du PNUD et du PNUE. Les rapports de mission de la REDD-NU révèlent que la demande de commentaires sur le rapport de mission était la seule forme de participation de la société civile. Mr. Mutshuba considère que cela est insuffisant et a déclaré que « le processus REDD en RDC est menacé par l'absence de participation réelle de la société civile. »

Présentation sur le projet OI-FLEG de FM/REM et la participation de la société civile au cours du processus de négociation de l'APV en République du Congo - Lambert Mambiala, Forests Monitor

La première partie présentait le programme du Congo comme exemple d'OI-FLEG pour que les participants se familiarisent avec la structure, les buts et les activités de l'OI-FLEG, les différents types d'observation, la différence entre FLEG et FLEGT et qu'ils sachent comment la société civile participe essentiellement en créant une équipe homologue. La seconde partie mettait l'accent sur la façon dont la société civile s'intégrait elle-même au processus de négociation de l'APV et réussissait souvent à exercer suffisamment de pressions pour modifier la version finale de l'APV. Les participants ont été encouragés à développer une stratégie similaire de lobbying dans le processus de négociation de l'APV en RDC dès qu'il sera lancé.

Présentation sur les processus pour lancer le programme OI-FLEG – Lambert Mambiala, Forests Monitor

La majorité des participants ont exprimé la nécessité d'un programme d'OI en RDC. Toutefois, très peu de participants connaissaient bien les processus et les capacités requises pour lancer et gérer un programme d'OI. Cette présentation décrivait l'environnement politique (intérêts gouvernementaux et des bailleurs de fonds internationaux) prévalent avant le début du programme FLEG en République du Congo et soulignait les compétences techniques nécessaires pour gérer le programme. A la fin de la présentation, les participants intéressés par l'observation ont été encouragés à réfléchir à la question suivante : Etant donné l'environnement politique en RDC et les compétences de votre organisation, quelle serait logiquement la stratégie à mettre en œuvre pour créer un programme d'observation ?

Objectifs 2 et 3: *Renforcer les capacités de la société civile de RDC à développer des stratégies SMART et des cadres logiques préliminaires qui puissent être utilisés pour développer des plans de travail efficaces et des propositions couronnés de succès*

Les objectifs 2 et 3 ont été atteints en trois étapes : une formation de base sur la façon de développer une stratégie SMART ; la préparation et l'analyse des objectifs et la préparation d'un cadre logique SMART.

Présentation et discussion SMART

Iola Leal du FERN a fait une présentation sur la façon de développer une stratégie de lobbying SMART. La présentation a d'abord établi pourquoi les stratégies SMART étaient si importantes à la fois pour obtenir le soutien des bailleurs de fonds et pour atteindre les objectifs de façon efficace. Le lobbying a été défini et présenté comme l'un des outils les plus efficaces employés par la société civile pour catalyser le changement. Enfin, un cadre logique de référence pour un programme de lobbying a été présenté comme exemple.

Cadre logique étape 1 : définir les objectifs d'ensemble et les objectifs spécifiques

Avant de préparer un cadre logique SMART complet, il a d'abord été demandé aux groupes de définir les objectifs, qui ont ensuite été présentés et critiqués par l'ensemble des participants.

Table 1: Sommaire des objectifs par groupe

Groupe	Objectif d'ensemble	Objectif spécifique
Kinshasa	Contribuer au développement participatif et à la mise en application de la loi pour le développement durable des forêts en RDC.	Inciter les législateurs à développer des textes légaux de façon participative.
		Promulguer les différents textes gouvernant le secteur forestier.
		Renforcer les capacités de tous les acteurs impliqués.
Orientale, Nord et Sud-Kivu	Pousser le gouvernement à reconnaître les communautés locales et populations autochtones et les impliquer dans les processus décisionnel.	Démontrer et documenter les systèmes d'utilisation et de gestion coutumière des forêts.
		Obtenir des textes juridiques reconnaissant ces systèmes et droits d'utilisation.
Ituri	Evaluer la déforestation dans l'Ituri dans les cinq ans.	Faire un inventaire de la déforestation dans les territoires de Mombosa et Hunur.
		Identifier les causes de la déforestation ainsi que les acteurs dans chacun des territoires.
		Réaliser une analyse participative de la situation actuelle en matière de déforestation.

Cette présentation a suscité les observations suivantes : La plupart des objectifs spécifiques sont trop généraux ; il est douteux que beaucoup des objectifs soient réalisables et ils ne sont pas limités dans le temps ; l'absence de spécificité géographique était notoire et certains objectifs étaient des activités plutôt que des objectifs (voir les objectifs globaux pour Ituri et Orientale/Kivus). De plus, ces objectifs reflétaient une façon de penser « comme si de rien n'était » qui a eu peu de bons résultats depuis des années. Lié à ça, s'ajoutait l'absence d'initiatives présentées

précédemment au cours de l'atelier, telles que l'OI-FLEG, la REDD et le lobbying pour un APV, ce qui reflète la réticence des participants à élargir leurs programmes dans ces domaines importants. Enfin, aucun objectif ne se rapportait à la foresterie communautaire malgré un accent prononcé sur les droits des communautés dans les arbres des problèmes. Les facilitateurs ont sérieusement critiqué les objectifs, ont mis en avant des façons de rendre les cadres logiques plus SMART et ont vivement conseillé les participants à être plus innovants. Il semble que ces critiques aient eu un effet positif car les objectifs identifiés dans les cadres logiques étaient sensiblement meilleurs à biens des égards.

Cadre logique étape 2 : raffiner les objectifs et produire la première version du cadre logique

Un total de 4 cadres logiques ont été produits – Kinshasa, Bas Congo, Orientale et Nord et Sud-Kivu (les groupes se sont réorganisés après les exercices des arbres à problème et des objectifs). Les facilitateurs ont expliqué que le format des cadres logiques changeait selon les bailleurs de fonds et plusieurs exemples ont été présentés. Pour l'atelier, le format suivant (en-tête de colonne) a été fourni à tous les groupes :

Objectif d'ensemble	Objectives spécifique	Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses
---------------------	-----------------------	-----------	--------------------	-------------	------------------------	------------

Le cadre logique du groupe de Kinshasa est présenté comme exemple à l'Annexe 3. Chaque groupe a présenté son cadre logique qui a ensuite été analysé en session plénière. Le développement d'un cadre logique SMART prenant beaucoup de temps et nécessitant de multiples versions préliminaires, l'analyse a pris en compte le fait que les cadres logiques attendus ici ne pouvaient pas être très élaborés.

En général, le cadre logique démontrait une importante réflexion stratégique. En ce qui concerne les limites dans le temps, les 4 cadres logiques prévoyaient un cadre temporel pour la réalisation des objectifs et des activités spécifiques. Des améliorations étaient également notables sur des aspects spécifiques comme l'identification de villes et villages spécifiques, la quantification du nombre d'ateliers à organiser, le nombre et le contenu des programmes de radio et sur d'autres produits des activités. En quantifiant le produit des activités, les participants ont démontré qu'ils comprenaient le concept de mesurabilité. Toutefois, l'absence de définition claire de termes génériques utilisés dans tous les cadres logiques tels que « communauté », « parties prenantes » et « acteurs » se retrouvait dans tous les groupes. Il a été conseillé aux participants d'être plus précis en spécifiant par exemple le nombre X de personnes plutôt que le nombre X de « communautés ».

En ce qui concerne la pertinence, dans chaque cadre logique les résultats étaient mélangés, notamment dans le contexte d'un lien clair entre les objectifs globaux, les activités et les résultats. Par exemple les groupes Nord et Sud-Kivu présentaient le renforcement des capacités de la société civile en matière de lobbying comme une

étape majeure vers l'harmonisation des lois forestières qui sont en contradiction, mais la pertinence de ces capacités pour atteindre ce but n'est pas clairement indiquée.

Les plus grands points faibles identifiés portaient sur la faisabilité. Les 4 cadres logiques présentaient des approches qui semblaient excessivement ambitieuses par rapport aux réalités politiques et logistiques et aux capacités limitées de la société civile. Par exemple, le groupe de l'Equateur avait pour but de parvenir à la gestion durable des ressources naturelles pour 50 communautés dans 5 ans. A moins que les 50 communautés soient assez petites et qu'elles aient déjà réalisé des progrès considérables pour atteindre ce but, les chances de succès sont discutables. Le groupe de Kinshasa a pour but de mettre en place un programme OI-FLEG malgré le fait qu'ils n'ont aucune expérience de l'OI et que leur cadre logique ne comprend aucune activité pour renforcer les capacités en la matière.



Il est utile de noter que tous les cadres logiques incorporaient la REDD, le FLEGT (APV), l'OI-FLEG ou la foresterie communautaire : le groupe du Nord et du Sud Kivu avait inclus des activités de renforcement de la participation de la société civile à la REDD et aux négociations de l'APV ; le groupe de Kinshasa se concentrait sur la création d'un programme OI-FLEG et comment

catalyser les négociations de l'APV ; les groupes du Bas Congo et de l'Equateur comprenaient des éléments de foresterie communautaire. Cela contrastait fortement avec le premier groupe d'objectifs.

En bref, les participants ont démontré qu'ils avaient fait des progrès mesurables en matière de production de cadres logiques SMART par rapport à leur première ébauche d'objectifs. Ils ont également fait preuve de motivation et d'habileté stratégique pour être plus impliqués dans les initiatives internationales comme la REDD et le FLEGT et se lancer dans de nouveaux domaines tels que l'OI-FLEG et la foresterie communautaire.

Demandes de financement : ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter

Cette présentation par Samuel Nnah, CED et les débats qui ont suivi portaient sur les 4 règles de base (en plus du développement de stratégies SMART) à suivre lors de la recherche de fonds auprès de bailleurs de fonds internationaux : développer et maintenir des contacts étroits ; répondre opportunément et minutieusement à toutes les requêtes du bailleur de fonds ; être proactif, à savoir que si le règlement d'un problème nécessite l'intervention du bailleur de fonds, il faut les contacter avant que le problème n'empire ; respecter toutes les règles administratives et budgétaires. Ces

recommandations étaient faites sur la base des observations faites par M. Nnah lors de son travail avec des ONG de la région. Avant de clôturer l'atelier, la liste suivante des bailleurs de fonds a été distribuée aux participants :

- Fonds Forestier du Bassin du Congo (FFBC)
- Global Greengrants Fund (\$5,000)
- Siemenpuu Foundation (Finlande)
- NC-IUCN
- EC (Appels d'offres en délégations, Appels d'offres à Bruxelles)
- CARPE (USAID)
- NORAD (Norvège)
- DfID (Angleterre)
- Packard Foundation
- FFEM (France)
- ONG développement et environnement (Cordaid, ICCO, Hivos, Novib, PLAN, Care International, Terre des Hommes)

Conclusions et recommandations

Les objectifs de l'atelier ont-ils été atteints? L'objectif 1 a été atteint avec les présentations et discussions. L'exercice de l'arbre des problèmes a démontré qu'il s'agissait d'un outil efficace pour susciter une analyse approfondie des problèmes, de leurs causes et de leurs effets. Dans tous les arbres des problèmes, la mauvaise application des lois et la mauvaise gouvernance ont été identifiés comme des problèmes centraux. Les discussions ont permis aux participants d'entrer dans le détail de ce que voulait vraiment dire « mauvaise » et conclure qu'il s'agissait de : la mise en application incohérente de la loi, des lois en contradiction avec les droits des communautés, des pénalités trop basses pour dissuader les activités illégales, etc. En bref, les arbres des problèmes ont apporté une méthode pour définir et évaluer quels étaient les problèmes à régler, ce qui est une étape fondamentale pour le développement des stratégies SMART.

Les présentations et discussions portant sur le code forestier de 2002, la REDD, le FLEGT et l'OI-FLEG en RDC ont permis d'informer et de corriger certaines idées fausses. Cette conclusion s'appuie sur l'observation des sessions de questions réponses qui ont suivi chaque présentation. Les participants ont montré un fort intérêt à s'assurer que la société civile était représentée plus largement en RDC au cours du développement des politiques nationales et de la REDD. Le FLEGT a reçu moins d'attention, apparemment parce que la RDC se trouve au tout début du processus. Pour ce qui est de l'OI-FLEG, les participants ont conclu que bien que le programme d'OI soit nécessaire, le rôle de la société civile était limité en raison de l'insuffisance des capacités techniques de la société civile nationale et d'un environnement politique défavorable, notamment l'absence perçue de soutien à l'OI par le gouvernement et les

bailleurs de fonds². C'est une opinion similaire à celle exprimée par les participants à l'atelier régional de Brazzaville en Mars 2009. Le groupe de Kinshasa a cependant proposé une stratégie et un programme d'OI-FLEG (Annexe 3).

Les objectifs 2 et 3 ont également été atteints. Bien que des stratégies SMART n'aient pas été développées, il est clair que les capacités ont été renforcées, ce qui était le but d'ensemble. Les participants ont démontré qu'ils avaient fait des progrès mesurables entre leur première tentative de définition des objectifs et la production d'un cadre logique. Ils ont également fait preuve de motivation, d'innovation et de talent stratégique pour être davantage impliqués dans les initiatives internationales telles que la REDD et le FLEGT et se lancer dans des approches telles que l'OI-FLEG et la foresterie communautaire.

Sur la base des leçons tirées de cet atelier, il est recommandé que:

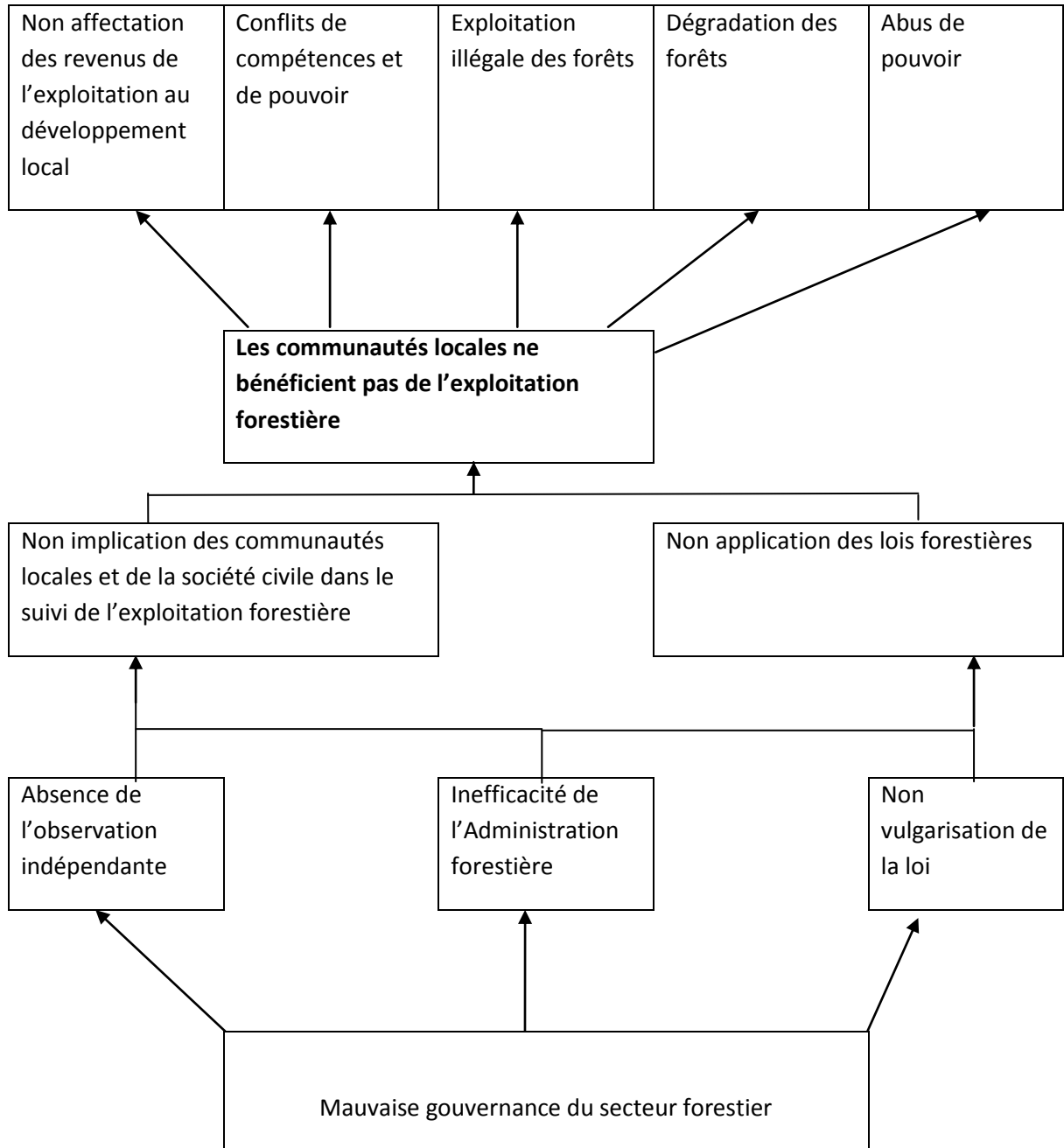
- FM et REM restent en contact avec les membres du groupe de Kinshasa pour suivre toute évolution dans leur stratégie de développement de l'OI-FLEG puisqu'ils représentent un partenaire potentiel de la société civile pour les activités d'OI à venir en RDC.
- Le bureau de FM en RDC suit l'évolution des stratégies liées à la foresterie communautaire développées par les groupes du Bas Congo et de l'Equateur.
- L'améliorer des compétences SMART demeure une priorité pour les organisations ayant pour but de renforcer les capacités des ONG en RDC pour qu'elles puissent fonctionner de façon plus indépendante. Toutefois, dans la plupart des cas, il est probable que le renforcement des capacités à un niveau suffisant prenne beaucoup de temps (formation sur le tas sur plusieurs mois).
- FM et FERN utilisent, en collaboration avec RRN et d'autres coalitions de la société civile, l'intérêt des participants pour accroître le rôle de la société civile dans les négociations nationales et internationales liées au développement de politique, à la REDD et au FLEGT.

² Le terme *perçu* est utilisé dans cette phrase car les développements récents indiquent que cela est heureusement en train de changer. Par exemple, la Banque Mondiale a récemment lancé un appel d'offre pour un observateur indépendant, pour lequel REM se porte candidat.

Annexe 1 – Liste des Participants

Nom	Organisation	Province/région	Pays	Email
Jean Marie MUANDA	ADEV	Bas Congo	RDC	adevcongo@yahoo.fr
Me Félix NGENDA	Avocats Verts	Kinshasa	RDC	felixlila@yahoo.fr
Samuel NNAH NDOBE	CED	Yaoundé	Cameroun	samnnah@cedcameroun.org
Rigobert BOBIELE	CEDEN	Kinshasa	RDC	vorsikis@yahoo.fr
Pasteur Matthieu YELA BONKETO	CEDEN	Kinshasa/ Équateur Bandundu	RDC	fvt_coord@yahoo.fr
Barthélémy BOIKA	CEDEN	Kinshasa	RDC	barthboika@yahoo.fr
Frédery MUMBA	CENADEP	Kinshasa	RDC	frmumba@yahoo.fr
Jacques BAKULU	CEPECO	Kinshasa	RDC	cepecordc@yahoo.fr
Vizol MBADU	CEPECO	Bas Congo	RDC	y_mbadu@yahoo.fr
Augustin MPOYI	CODELT	Kinshasa	RDC	ampoyfr@yahoo.fr
Irène WABI WA	CODELT	Kinshasa	RDC	irenekw2@yahoo.fr
Me Caddy KADIMA NKAMBUA	CODELT	Kinshasa	RDC	kadi_kadi@yahoo.fr
Gustave CHISHWEKA LUBALA	ENRA - FM partenaire	Ituri / Province Orientale	RDC	gustavolubala10@yahoo.fr
Iola Leal	FERN	NA	Belgique	iola@fern.org
Albert BARUME	FM	Kinshasa	RDC	nmkra@hotmail.com
Alison HOARE	FM	NA	Grande Bretagne	alhoare@forestsmonitor.org
Brad Mulley	FM	NA	Grande Bretagne	bmulley@forestsmonitor.org
Nadine NGENDA	FM	Kinshasa	RDC	nngenda@forestsmonitor.org
Théophile GATA	RRN	Kinshasa	RDC	gdk_bidat@yahoo.fr
Lambert MABIALA	FM RoC	Brazzaville, Congo	Congo	lambertmabiala@yahoo.fr
Romarc MOUSIESSI	FM RoC	Brazzaville, Congo	Congo	moussiessi_romarc@yahoo.fr
Bernard ABEDU	FM partenaire	Ituri / Province Orientale	RDC	b_adebu@yahoo.fr
Jeanne Marie ABANDA	FM partenaire	Equateur	RDC	jeanniaba@yahoo.fr
Mr Emmanuel Ngoma	FM partenaire	Bas Congo	RDC	edaapongdasbl@yahoo.fr
Ocley Situasilua	FM partenaire	Bas Congo	RDC	emlcppr@yahoo.fr
Père (Abbé) Dieudonné ELUO	FM partenaire	Equateur	RDC	adiedonneeluo@yahoo.fr
Julien Mathe WA MUHIMA	GASHE	Equateur	RDC	julienmathe@yahoo.fr
Lionel DISS	Rainforest Foundation	NA		lionel@rainforest.no
STEFAN KISTLER	Rainforest Foundation	NA		stefan@rainforest.no
François BILOKO	Réseau CREF	Nord Kivu (Goma)	RDC	fçois_biloko@yahoo.fr
Bienvenu IMBOKO	RRN	Kinshasa	RDC	bienimbo@yahoo.fr
Roger MUCHUBA	RRN	Kinshasa	RDC	rogermuchuba@yahoo.fr

Annexe 2 – Arbre des problèmes, Equateur



Annexe 3 – Cadre logique, Kinshasa

Objectif global	Objectifs spécifiques	Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses
Promouvoir l'assainissement du secteur forestier de la RDC dans les 6 ans	<i>Renforcer le respect de la légalité par la mise en place de l'observation indépendante des forêts avec partenariat dans 4 ans</i>	Organisation d'une étude de faisabilité de l'OIF dans les 3 principales provinces forestières dans 12 mois (Equ, PO, BDD)	Une équipe OIF active est mise en place	Rapport de l'étude de faisabilité	Rapport	
		Organiser 3 rencontres d'échange sur l'importance de l'OIF en RDC entre le Gouvernement et la SC		Liste de présence des participants à aux rencontres et rapport	Rapports des rencontres	
		Préparation d'un draft du protocole d'accord par les deux parties par une équipe mixte de 6 pers (SC et Gouvernement) dans 30 jrs		Un draft protocole d'accord produit	Draft du Protocole d'accord	
		Organisation d'un atelier de validation du draft du protocole d'accord		idem	idem	
		Organiser une rencontre en vue de la signature du protocole d'accord		Protocole d'accord signé	Protocole d'accord signé disponible	
		Suivi et évaluation de la mise en application de la loi et textes réglementaires régissant le secteur forestier pour une durée de 3 ans	Réalisation des missions de terrain	Rapports thématiques et rapport des missions de terrain	Rapports	
	<i>Inciter le Gouvernement congolais à signer</i>	Organisation de 2 ateliers sur l'état de lieu sur la gouvernance forestière en	Un APV signé entre le gouvernement	2 listes de présence,	2 rapports, photos, listes de présence	

	<i>l'APV dans le cadre du processus FLEGT dans les 2 ans.</i>	RDC	congolais et l'UE	photos, 2 rapports d'ateliers disponibles		
		Organisation de 3 tables rondes réunissant la commission parlementaire des RN, les représentants des OI, les membres du gouvernement concernés par le secteur (forêts, commerce, agriculture, ...) pour la compréhension de la nécessité de l'APV		3 listes de présence, 3 rapports		
		Organisation de campagnes de sensibilisation et de compréhension de l'APV (2 à Kin et 2 par province) forestière		500.000 personnes sensibilisées à travers 6 chaînes TV à Kin	6 chaînes radio, 6 chaînes TV et 6 radios communautaires (en raison de 2 par provinces forestières) mises à profit	